**L’inceste des filles de Lot – Gn 19**

**A l’origine des peuples de Moab et d’Ammon**

**1. Contexte**

Lot était le chef d’un clan allié à celui d’Abraham. Le rédacteur du livre de la Genèse fait de Lot le neveu d’Abraham, fils d’un de ses frères (Gn 12,4-5). Les deux clans ont prospéré ensemble, sur la terre de Canaan, jusqu’au jour où les troupeaux sont devenus trop nombreux pour continuer de paître sur les mêmes terres sans que cela occasionne des conflits. Abraham propose à Lot de se séparer de lui et de choisir son territoire. Lot choisit les riches terres toujours irriguées du district du Jourdain, à l’est du pays, et il s’établit à Sodome (Gn 13). *Avant que le Seigneur anéantisse Sodome et Gomorrhe, c’était comme le jardin du Seigneur, comme l’Egypte, jusque vers Tsoar*, raconte le texte de la Genèse (13,10). Une région magnifique, donc, mais la mauvaise réputation de Sodome est déjà mentionnée en Gn 13,13 : *les gens de Sodome étaient très mauvais et pécheurs envers le Seigneur.*

On retrouve Lot à Sodome, au chapitre 19, au moment où Dieu a décidé la destruction des villes du District. Lot est marié, il a deux filles, promises à deux hommes de Sodome (ses gendres).

Lot apparaît dans ce chapitre comme intégré et différent du reste des habitants de Sodome :

* Intégré, parce qu’il siège à la Porte de Sodome, là où se tient le tribunal et où se règlent les affaires. S’est-il perverti au contact des habitants mauvais de Sodome ?
* Différent, parce qu’il offre, avec empressement, l’hospitalité à deux étrangers qui, il l’apprendra plus tard, sont des anges de Dieu, les exécuteurs du châtiment divin.

**2. D’un côté la xénophobie et le viol, de l’autre le devoir d’hospitalité mis au-dessus de celui de protéger les filles de la maison.**

Les hommes de la ville cernent la maison de Lot et lui réclament les deux hommes pour abuser d’eux. Lot refuse et propose à la place ses *deux filles vierges* : *je vais les faire sortir vers vous et vous leur ferez ce qu’il vous plaira. Seulement, ne faites rien à ces hommes, puisqu’ils sont venus à l’ombre de mon toit. (Gn 19,8)*

Le contraste est saisissant entre les gens de Sodome qui n’ont aucune morale, et Lot qui a appris auprès d’Abraham le devoir sacré de l’hospitalité. Pour les habitants de Sodome, Lot commet le « délit d’hospitalité » ! Dans la tradition juive, « les gens de Sodome n’ont pas de part au monde futur ».

Nous sommes choqués de voir qu’un père n’hésite pas à sacrifier ses deux filles pour sauver deux étrangers… Les femmes auraient-elles moins de valeur que les étrangers ?

Et que se serait-il passé si les anges n’avaient pas frappé les sodomites de confusion ? La réponse se trouve au chapitre 19 du livre des Juges, que la tradition talmudique considère comme un midrash de Gn 19,8 : en Juge 19, une femme a eu moins de chance que les filles de Lot. Jetée en pâture aux hommes de Guibéa (collines au nord de Jérusalem), ceux-ci l’ont tant brutalisée qu’elle en est morte.

Le Talmud est sévère vis-à-vis de Lot : « Tu livres tes filles à la débauche au lieu de défendre leur honneur jusqu’à la mort ! Ton péché se retournera finalement contre toi et tu succomberas par elles à l’inceste. »[[1]](#footnote-1)

Le rabbin Pauline Bebe commente : « Les filles sont transformées en objet d’échange pour acheter la tranquillité des hommes. »[[2]](#footnote-2)

**3. Destruction de Sodome, mort de la femme de Lot**

Par égard pour Abraham, ou parce que Lot est un homme juste, le seul de la ville, Dieu sauve Lot et sa famille. Les gendres ne prennent pas la menace au sérieux et refusent de partir. Les anges poussent hors de la ville Lot, sa femme et ses deux filles. Avec une consigne : ne pas se retourner, ne pas contempler le malheur des méchants. Mais, au verset 26, *Sa femme regarda par derrière et devint une statue de sel*… tant le spectacle est douloureux, insupportable.

Voilà donc Lot devenu veuf et ses filles ont perdu leur mère : c’est important pour comprendre la suite de l’histoire et l’attitude des filles envers leur père.

Lot se dirige d’abord vers une petite ville, Tsoar (= petit, insignifiant), dont il a négocié le salut, puis il s’installe dans la montagne, dans une grotte, avec ses deux filles.

**4. Récit de l’inceste, Gn 19,31-38**

*31Alors l’aînée dit à la cadette : Notre père est vieux, et il n’y a pas d’homme dans le pays pour aller avec nous selon l’usage commun à tous. 32Viens, faisons boire du vin à notre père et couchons avec lui, afin de donner la vie à une descendance issue de notre père. 33Elles firent donc boire du vin à leur père ce soir-là ; et l’aînée alla coucher avec son père : il ne se rendit compte de rien, ni quand elle se coucha, ni quand elle se leva. 34Le lendemain, l’aînée dit à la cadette : J’ai couché avec mon père la nuit dernière ; faisons-lui boire du vin ce soir encore, et va coucher avec lui, afin de donner la vie à une descendance issue de notre père. 35Elles firent boire du vin à leur père ce soir-là encore, et la cadette se releva pour coucher avec lui : il ne se rendit compte de rien, ni quand elle se coucha, ni quand elle se leva. 36Ainsi les deux filles de Lot furent enceintes de leur père. 37L’aînée mit au monde un fils qu’elle appela du nom de Moab : c’est le père de Moab – jusqu’à aujourd’hui. 38La cadette mit aussi au monde un fils, qu’elle appela du nom de Ben-Ammi (« Fils de mon peuple ») : c’est le père des Ammonites – jusqu’à aujourd’hui.*

**5. L’inceste, une abomination, une transgression : la Loi de Moïse condamne.**

Le livre du **Lévitique**, presque entièrement consacré aux lois d’Israël, condamne avec force l’inceste, parmi les unions illicites.

**Lv 18,6** donne la **règle générale** : *Chacun d’entre vous n’approchez* ***aucune parente****, pour en découvrir la nudité : je suis l’Eternel (YHWH)[[3]](#footnote-3)*

Découvrir la nudité de quelqu’un est un hébraïsme qui signifie : avoir des relations sexuelles.

Ce verset s’applique aux relations parents-enfants en premier lieu, et à d’autres relations incestueuses, qui sont détaillées dans les versets 7 à 18. Les versets suivants, 19 à 23, exposent d’autres unions illicites (dont l’adultère au v.20). Les derniers versets du chapitre, 24 à 30, sont une mise en garde et une exhortation : le Seigneur a chassé de leur terre les peuples qui ont commis ces abominations… ne faites pas comme eux ! Israël ne serait pas chassé du pays, mais ceux qui se souilleront par ces unions interdites, *seront retranchés du sein de leur peuple*, peut-on lire au verset 29. Le chapitre 20 explicite le châtiment encouru : mise à mort, mise au ban de la communauté, stérilité, selon les cas (Lv 20,11-21) [[4]](#footnote-4).

**6. L’inceste, une solution contre la fin du monde : Le rédacteur biblique ne condamne pas.**

L’histoire de Sodome et de la famille de Lot fait écho aux mythes d’anéantissement de l’humanité par Dieu ou par les dieux des mythologies de l’Orient ancien, avec la préservation d’un couple à partir duquel tout recommence. Destruction par l’eau (épopée de Gilgamesh, livre de la Genèse chapitres 6 à 9), ou par la maladie (mythe d’Atrahasis) ; ici c’est la destruction par le feu et le soufre. La situation est extrême, la solution sera extrême.

La destruction de Sodome et des autres villes du District, est vue par les filles de Lot, c’est l’aînée qui l’exprime, comme la fin du monde habité : il n’y a plus d’homme dans le pays, ou plus d’homme sur la terre, croit-elle. Dès lors, comment se reproduire autrement que par l’inceste ?

Leur mère étant morte, les filles de Lot pouvaient croire également qu’elles restaient les seules femmes sur terre : la continuité de l’espèce humaine leur était donc dévolue. La pureté de leurs intentions se déduit aussi du fait que, enceintes dès la première nuit, ces femmes n’ont pas poursuivi leur relation incestueuse avec leur père. La majorité des traditions sur ce récit jugent les filles de Lot avec clémence, faisant passer l’urgence de la continuité de la vie avant la morale. C’est un problème de vie et de mort qu’elles ont à résoudre.

Le Talmud est plus sévère avec Lot. Quelques détails du texte hébreu font dire aux rabbins que Lot n’avait pas pu ignorer la présence de sa fille aînée près de lui, et que malgré cela il s’est laissé enivrer le deuxième soir.

**7. Des filles anonymes**

Jusqu’à la fin du récit, les filles de Lot restent dans l’ombre de leur père. Ce sont des femmes sans nom, comme beaucoup d’autres femmes de la Bible. Ne pas avoir de nom, ce n’est pas être insignifiant. La plupart de ces femmes sans nom ont modifié le cours normal de la vie. Seul **le midrash** peut les faire sortir de l’anonymat.

Un midrash sur l’aînée des filles de Lot, raconte qu’elle se nommait Paltit (« rescapée », appelée ainsi parce que son père avait été fait prisonnier lors d’une guerre ; Abraham l’avait délivrée  (Gn14); et elle était née peu après). Paltit contrevenait aux lois de la cité en pratiquant la justice ; elle nourrissait chaque jour un homme pauvre. Arrêtée pour être jetée au feu, elle prie : « Dieu de l’univers, accomplis pour moi la justice et le jugement sur les habitants de Sodome. » Son cri s’éleva jusqu’au trône de Gloire. Dieu dit : « je veux descendre et voir s’ils se sont comportés selon sa plainte. Si c’est le cas, je retournerai les fondations de cette ville sens dessus dessous. »[[5]](#footnote-5)

Quand Dieu miséricordieux descend (et il y a dix descentes divines dans la Thora), il ouvre la porte du repentir. Lot et ses filles ont ouvert leur cœur à l’amour de Dieu.

**8. Deux fils qui deviendront les pères de deux peuples puissants**

A l’inverse de leurs mères, **les fils** qui naissent de ces deux unions incestueuses **sont nommés**. Ils le sont par les mères, qui révèlent ainsi quelque chose de leur personnalité.

* L’aînée nomme son fils, avec beaucoup d’orgueil et assez impudiquement, ***MOAV***, ce qui signifie : *Issu du père*. Elle ne cherche pas à cacher l’origine de l’enfant. Elle est impudique dans le choix du nom, comme elle l’a été quand elle a élaboré un stratagème de procréation. *Moav* deviendra le père des Moabites.
* La cadette, plus humble que sa sœur, nomme son fils ***BEN-AMMI***, ce qui signifie : *Fils de mon peuple,* ou : *Fils de celui qui a été avec moi*. Le nom est plus discret, puisque le père n’est pas nommé. *Ben-Ammi* (Ammon) deviendra le père des Ammonites.

**9. Ammonites et Moabites, les peuples condamnés à rester hors d’Israël**

Le livre du **Deutéronome** (seconde loi) énonce une condamnation unanime :

**Dt 23,4** : ***L’Ammonite et le Moabite n’entreront pas dans l’assemblée du Seigneur ; même leur dixième génération n’entrera pas dans l’assemblée du Seigneur. Il en est ainsi pour toujours.***

*v.7 : Tu ne chercheras jamais leur paix ni leur bien-être, tant que tu vivras.*

* D’après le Deutéronome (23,5), il y aurait deux raisons :
	+ Les Ammonites n’ont pas assisté le peuple d’Israël lorsque celui-ci a traversé les territoires de Transjordanie pour se rendre en Canaan, après la sortie d’Egypte, lui refusant le pain et l’eau ;
	+ Les Moabites ont envoyé le prophète Balaam pour maudire Israël (voir aussi Nb 22-24)
* D’après le livre des Nombres, les filles de Moab ont tenté de séduire les Juifs pour les détourner de leur foi (Nb 25,2) : **la tentation de l’idolâtrie est très souvent associée à la séduction, la prostitution, l’adultère** (voir Ex 34,15 ; Lv 17,7 et 20,4-5 ; Os 1,2).
* D’après le Talmud, le crime d’inceste pèse sur Lot, non sur ses filles.
* Plus simplement, leur origine incestueuse jette le discrédit sur deux grands ennemis d’Israël.

Les livres d’Esdras et de Néhémie (période post-exilique) condamnent tous les mariages avec des étrangères et encouragent l’épuration d’Israël (Esd 9,1 et 10,17 ; Ne 13,3.30).

**10. D’illustres descendantes : Ruth et Naama**

Deux mères en Israël sont issues de ces peuples : Ruth la Moabite, bisaïeule de David, et Naama l’Ammonite, femme de Salomon et mère de Roboam, un roi qui fait partie de la généalogie de Jésus (1R 11,1-8). Dans la tradition juive, l’une et l’autre figurent parmi les ancêtres du Messie. Naama n’est pas citée par l’évangéliste Matthieu, dans sa généalogie de Jésus, mais son fils Roboam, fils de Salomon, y figure. [[6]](#footnote-6)

1. Elie Munk – La Voix de la Thora – La Genèse, p.252 : commentaire de Gn 19,8 [↑](#footnote-ref-1)
2. Pauline Bebe – Isha, dictionnaire des femmes et du judaïsme, Calmann-Lévy 2001, p.139 [↑](#footnote-ref-2)
3. Traduction Elie Munk – La Voix de la Thora – Le Lévitique [↑](#footnote-ref-3)
4. Pour plus de détail sur la législation d’Israël concernant les unions illicites, voir Annexe 1 [↑](#footnote-ref-4)
5. Pauline Bebe – Isha – op.cit., p. 140 [↑](#footnote-ref-5)
6. Pour plus de détail sur les Moabites et les Ammonites, voir Annexe 2 [↑](#footnote-ref-6)